Société de musique des universités canadiennes
Assemblée générale annuelle
Vendredi 25 mai 2018, 16 h 30
Université MacEwan
Salle Betty Andrews

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2017**

3. **Information**
   - 3.1 Annonce des lauréats des prix 2018
     - 3.1.1 Cours de composition 2018 pour étudiants (Allan Gilliland)
     - 3.1.2 Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne (Joelle Welling)
     - 3.1.3 Prix Fondation SOCAN/George Proctor (Stephanie Lind)

4. **Rapports**
   - 4.1 Rapport du président (Glenn Colton)
   - 4.2 Rapport de la présidente sortante et élection des nouveaux membres du conseil (Joelle Welling)
   - 4.3 Rapport de la vice-présidente (Stephanie Lind)
   - 4.4 Rapport de la trésorière (Deanna Yerichuk)
     - 4.4.1 Motion pour approuver les états financiers de MusCan pour l'an 2017 tels que préparés par Pennylegion Chung.
     - 4.4.2 Motion pour nominer Pennylegion Chung pour la vérification des états financiers de MusCan pour l'an 2018.
   - 4.5 Rapports des rédacteurs en chef
     - 4.5.1 Rédacteurs en chef d'*Intersections* (Sophie Stévance)
     - 4.5.2 Rédacteur en chef du site Web (Troy Ducharme)
   - 4.6 Rapport du president du Comité permanent des établissements membres (Gregory Marion)
     - 4.6.1

Avis de motion

La motion suivante a pour but de faire adopter, auprès des Membres réguliers de la MusCan, les Règlements Administratifs approuvés par le Conseil d'administration en date du 15 Mai 2018.

Compte tenu de la résolution adoptée par le Comité permanent des institutions membres (CPIM) lors de la rencontre annuelle de 2017, il est proposé de réviser les lignes directrices relatives au rôle des institutions concernant les adhésions au CPIM :

Au point 2.01.2 : Membres institutionnels de catégorie B, il est proposé :

Le titre d'établissement membre est réservé aux établissements qui ont demandé et obtenu leur adhésion à titre d'établissement membre dans l'organisation. Les propositions doivent être soumises à la Présidence du Comité permanent qui vérifiera que l'adhésion entre dans l'une des catégories suivantes.

Il existe deux types d'établissement membre, chacun étant représenté au Comité permanent des établissements membres par le décanat ou la direction de l'établissement ou par toute autre personne mandatée à cette fin :

a. établissement membre à part entière, statut accordé à tout établissement offrant au moins un programme menant à l'obtention du grade de baccalauréat en musique ou de tout autre grade de baccalauréat avec majeure en musique. Les établissements membres à part entière disposent de tous les avantages liés à l'adhésion, y compris le droit de vote;

b. établissement membre associé, statut accordé à tout établissement offrant des cours de musique de niveau universitaire qui ne remplit pas les conditions mentionnées à l'article (b) i) ci-dessus. Les établissements membres associés disposent de tous les avantages liés à l'adhésion, à l'exception du droit de vote.

5. **Questions diverses**

6. **Annonces de membres**

7. **Congrès 2019 de MusCan et AGM 2019**

8. **Clôture de la séance**